



Montreuil, le 23 décembre 2025

## Alerte au coup de force législatif : les sénateurs aux ordres des lobbies de « *la santé mentale* »

En septembre 2025, la CGT alertait l'ensemble de ses syndicats de psychiatrie sur le danger majeur que représentait le lobbyisme de la fondation FondaMental pour l'avenir d'une psychiatrie humaine, publique et vivante.

Aujourd'hui, nos alertes se confirment, ce lobbyisme a pleinement porté ses fruits. La proposition de loi n°385, visant à « *élever au rang législatif les missions des centres experts* », a été adoptée par la majorité LR au Sénat.

Alors que la psychiatrie publique et la recherche publique sont méthodiquement asphyxiées, les sénateurs font le choix politique de sanctuariser des centres dits « *experts* », pilotés par une fondation privée. Ce choix est un renoncement grave à une politique publique de psychiatrie au service de la population.

La fondation FondaMental est majoritairement financée par des intérêts privés : industries pharmaceutiques, groupes de cliniques lucratives, acteurs du marché de la santé. Ce sont donc ces intérêts économiques qui se voient désormais confier, par la loi, le pouvoir de définir « *l'expertise* » en psychiatrie au détriment des hôpitaux publics et de leurs professionnels.

À travers cette loi, FondaMental impose une vision idéologique de la santé mentale, fondée sur l'adaptation des individus aux logiques néolibérales de performance, de rentabilité et de productivité. Il n'est plus question d'émancipation, d'épanouissement, ni de prise en compte de la singularité des patients, mais bien de normalisation et de gestion des troubles, au moindre coût.

Les soignants, psychiatres, équipes pluridisciplinaires de la psychiatrie publique, celles et ceux qui soignent au quotidien et qui ont la légitimité scientifique et clinique pour évaluer sont relégués à un rôle secondaire. Cette mise à l'écart constitue une négation de leur expertise et une attaque directe contre la spécificité même de la psychiatrie.

La CNP CGT dénonce un État qui se désengage toujours davantage de sa responsabilité dans la prise en charge du soin de la population et qui organise, en toute conscience, la mainmise des lobbies neuropharmaceutiques sur la santé publique.

Face à la mobilisation contre cette loi, les sénateurs LR en ont proposé une nouvelle mouture qui crée une notion de 3<sup>ème</sup> niveau qui relèverait des CHU et des centres experts, et ôte la référence à Fondamental. Pour autant les centres experts promus par Fondamental ayant déjà noyauté les hôpitaux publics, il ne s'agit que d'un tour de passe-passe pour faire passer l'inacceptable.

Face à cette offensive, la CNP CGT s'inscrit pleinement dans la mobilisation large du champ psychiatrique contre cette proposition de loi. Elle appelle l'ensemble des syndicats CGT de la psychiatrie à interpeller sans délai les sénateurs et députés de leurs territoires, à informer les personnels et à construire le rapport de force nécessaire pour défendre une psychiatrie publique, humaine et émancipatrice.

**Fédération de la Santé et de l'Action Sociale**

Responsable Communication - Jérémie Prigent : 06 51 86 19 97 / Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil CEDEX